

**CONCOURS INTERNE ET 3^{ÈME} CONCOURS
DE RÉDACTEUR TERRITORIAL**

SESSION 2023

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;**
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;**
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;**
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.**

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

**DOMAINE : DROIT CIVIL EN RELATION AVEC LES MISSIONS DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 29 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes rédacteur territorial, responsable du service de l'état civil de la ville d'Admiville. La commune est confrontée à une croissance exponentielle des demandes de titres d'identité.

Dans ce contexte, la Maire vous demande d'établir à son attention, exclusivement à l'aide du dossier joint, une note sur l'optimisation de la délivrance des titres d'identité.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Délivrance des titres d'identité : les bonnes pratiques pour gagner du temps » – *bas-rhin.gouv.fr* – 9 mai 2022 – 3 pages
- Document 2 :** « Instruction des titres d'identité : 10 millions d'euros pour soutenir les communes » – *MaireInfo* – 8 juillet 2022 – 2 pages
- Document 3 :** « Avec six mois d'attente, les délais pour renouveler sa carte d'identité s'allongent à Châteaugiron » – *ouest-france.fr* – 17 février 2023 – 2 pages
- Document 4 :** « Délais d'édition des titres d'identité » – Question écrite n°314 – *Assemblée nationale* – 26 juillet 2022 – 2 pages
- Document 5 :** « Titres d'identité : « Nous renforçons significativement le plan d'urgence » » – *lagazette.fr* – 12 janvier 2023 – 2 pages
- Document 6 :** « Les collectivités croulent sous les demandes de titres d'identité » – *lagazette.fr* – 20 avril 2022 – 2 pages
- Document 7 :** « Titres d'identité : de nouvelles mesures pour raccourcir les délais de délivrance » – *weka.fr* – 16 janvier 2023 – 2 pages
- Document 8 :** « Peut-on permettre de faire ou renouveler une carte nationale d'identité dans un centre France services ? » – *lagazette.fr* – 28 juillet 2022 – 2 pages
- Document 9 :** « Article L2335-16 » – Code général des collectivités territoriales – *legifrance.fr* – 1 page
- Document 10 :** « L'accélération de la délivrance des titres d'identité » – *Compte rendu du Conseil des ministres du 28 mars 2023* (extrait) – Elysée – 28 mars 2023 – 2 pages
- Document 11 :** « Les petites villes, un bon plan pour avoir ses papiers d'identité plus rapidement ? » – *Franceinfo* – 19 janvier 2022 – 3 pages
- Document 12 :** « Les services de l'état civil en surchauffe » – *lagazette.fr* – 5 mai 2023 – 4 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.